



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREMIER MINISTRE

**S . G . D . S . N**  
*Agence nationale de la sécurité  
des systèmes d'information  
CERTA*

Paris, le 26 mars 2008  
N° CERTA-2008-AVI-161

Affaire suivie par :  
CERTA

## AVIS DU CERTA

### Objet : Vulnérabilité dans AirPort Extreme Base Station

---

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>  
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2008-AVI-161>

---

### Gestion du document

Référence	CERTA-2008-AVI-161
Titre	Vulnérabilité dans AirPort Extreme Base Station
Date de la première version	26 mars 2008
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin de sécurité Apple HT1226
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – *Gestion du document*

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

## 1 Risque

Déni de service.

## 2 Systèmes affectés

Apple AirPort Extreme versions antérieures à 7.3.1.

## 3 Résumé

Une vulnérabilité de type déni de service affecte Apple AirPort Extreme.

## 4 Description

Une vulnérabilité a été découverte dans *Apple Airport Extreme*. Celle-ci permet à une personne malintentionnée d'effectuer un déni de service à l'encontre du partage de fichiers en envoyant des requêtes AFP spécialement formées.

## **5 Solution**

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

## **6 Documentation**

- Bulletin de sécurité Apple HT1226 :  
<http://support.apple.com/kb/HT1226>

## **Gestion détaillée du document**

**26 mars 2008** version initiale.